

20^{ÈMES} JOURNÉES DROIT DE LA SANTÉ ET DU MÉDICAMENT



Paris, les
Jeudi 1^{er}
& Vendredi 2
Février 2024

Salons du Pavillon Royal

En format DUAL
En présence ou à distance ...

Jeudi 1^{er} Février 2024

• Introduction : Responsabilité et nouveau cadre européen

Au-delà du « paquet pharmaceutique » européen, de nombreux autres textes réglementaires encadrant le médicament sont en cours d'élaboration et vont renforcer la responsabilité des différents acteurs économiques. Quel panorama ?

• Transparence des engagements environnementaux et sociétaux des entreprises : Modalités pratiques et enjeux pour les entreprises pharmaceutiques.

- Introduction : Regard d'un grand témoin.
- Le reporting extra financier. S'approprier les enjeux et se préparer.
- Allégations environnementales, reportings et nouveaux risques contentieux CSRD, devoir de vigilance, communication « volontaire » des entreprises du secteur (RSE etc...) : cet environnement mouvant impose de s'interroger sur les enjeux juridiques et réputationnels des « allégations environnementales ». Comment anticiper les risques associés et quelles sont les opportunités pour les entreprises ?

• L'activité d'influence à l'ère du numérique dans le domaine de la santé

Les influenceurs jouent un rôle grandissant sur les réseaux sociaux, notamment sur les questions de santé et les entreprises sont souvent amenées à travailler avec ces derniers. Si la loi n° 2023-451 du 9 juin 2023 est venue encadrer l'influence commerciale sur les réseaux sociaux, elle est loin de répondre à tous les enjeux qui se posent :
- Comment travailler avec les influenceurs : bonnes pratiques
- Communication spontanée sur les réseaux sociaux : anticiper et gérer les risques

• LFSS : Lutte contre les ruptures d'approvisionnement

- Retour de l'ANSM sur l'application des nouvelles lignes directrices relatives aux sanctions financières de l'ANSM du 8 août 2022
- Les enjeux juridiques du renforcement des mesures introduit par la LFSS pour 2024

• Evolutions des missions des Professionnels de Santé et quels impacts sur les relations avec les entreprises

Depuis ces dernières années, le périmètre des missions de certains professionnels de santé a connu des évolutions parfois très structurantes, notamment à la suite de la crise sanitaire du Covid 19. Ce mouvement résulte également d'évolutions organisationnelles du système de santé. Comment ces évolutions doivent-elles être prises en compte par les entreprises ?

• Autorité de la Concurrence : Vision de l'autorité sur les enjeux du secteur du médicament

Vendredi 2 Février 2024

• Actualité de la protection des données de santé : la vision de la CNIL

L'année 2023 a de nouveau été jalonnée par de nombreux travaux du Service santé de la CNIL portant sur les données de santé, en particulier, la publication de la MR-008, la doctrine de la CNIL sur l'IA en santé et les travaux sur les essais cliniques décentralisés. La CNIL nous donnera sa vision sur cette actualité et présentera les travaux en cours.

• Souveraineté sur les données : enjeux et perspectives

La question de la « souveraineté » sur les données est de plus en plus prégnante : cette table ronde sera l'occasion de faire le point sur les dernières actualités, la position des autorités françaises et les enjeux opérationnels pour les entreprises.

• Transparence et éthique dans la collecte et le traitement des données de santé

Comment informer au mieux les citoyens et les associer pleinement aux recherches menées sur la base de leurs données ? Cette question sera abordée sous l'angle à la fois juridique et éthique, avec une mise en perspective pratique sur la base de cas concrets.

• Accès précoce : les enjeux juridiques du recueil de données et impacts de la réforme LFSS pour 2024

Les conditions de recueil de données dans le cadre de l'accès précoce continuent de soulever de nombreuses questions juridiques, notamment en termes de gestion des données personnelles, de propriété intellectuelle, d'encadrement contractuel. Cette session sera l'occasion de les examiner et de faire le point sur les exigences des autorités et les dernières évolutions législatives (LFSS pour 2024).

• Cybersécurité : les défis de la Sécurité des données dans le secteur pharmaceutique

En 2023, plusieurs établissements de santé et entreprises du médicament ont fait l'objet de cyberattaques : Comment se préparer au mieux pour gérer une crise cyber ? Quels sont les réflexes à avoir en cas d'attaque ?

FORFAIT DE PARTICIPATION (Prix HT)

Code : 20JDSM

Dates : les 1er et 2 Février 2024

Titre : Journées Droit de la Santé et du Médicament 2024

Je souhaite assister en présentiel le(s)...	PRIX ADHÉRENT IFIS	Votre choix	PRIX INDUSTRIES DE SANTÉ	Votre choix	AUTRES	Votre choix
1er et 2 Février 2024 (20JDSM)	1647,- €	☐	1830,- €	☐	2220,- €	☐
1er Février 2024 (20JDSMJ1)	1062,- €	☐	1180,- €	☐	1465,- €	☐
2 Février 2024 (20JDSMJ2)	990,- €	☐	1100,- €	☐	1385,- €	☐

Je souhaite assister à distance le(s)...	PRIX ADHÉRENT IFIS	Votre choix	PRIX INDUSTRIES DE SANTÉ	Votre choix	AUTRES	Votre choix
1er et 2 Février 2024 (20JDSMD)	1566,- €	☐	1740,- €	☐	2140,- €	☐
1er Février 2024 (20JDSMJ1D)	927,- €	☐	1030,- €	☐	1310,- €	☐
2 Février 2024 (20JDSMJ2D)	927,- €	☐	1030,- €	☐	1310,- €	☐

IMPORTANT • Les inscriptions sont nominatives : pas de remplacement possible dans le cadre du forfait deux jours .
• Pour des raisons d'organisation, merci de transmettre à l'Ifis votre choix Distanciel avant le 20 janvier 2024 :
au delà en cas de changement de présentiel vers le distanciel, le prix du présentiel sera appliqué.

PARTICIPANT

☐ Mme ☐ M. ☐ Docteur ☐ Professeur

Nom : Prénom :

Fonction : Service :

Téléphone ligne directe : e-mail :

ENTREPRISE OU ORGANISME DU PARTICIPANT

L'ifis est un organisme agréé formation professionnelle continue (N°D.A.: 119 213 411 92)

Raison sociale :

Adresse :

.....

CONTACT ADMINISTRATIF

☐ RESPONSABLE FORMATION ou ☐ PERSONNE CHARGÉE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M. Nom : Prénom :

Fonction : Service :

Téléphone ligne directe : e-mail :

FACTURATION

☐ ÉTABLISSEMENT À FACTURER SI DIFFÉRENT DE CELUI DU PARTICIPANT ou ☐ PRISE EN CHARGE PAR ORGANISME COLLECTEUR

Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre formation auprès de votre OPCA et de faire votre demande de prise en charge avant la formation.

Raison sociale ou OPCA :

Adresse :

.....

Code postal : Ville : Pays :

N° DE BON DE COMMANDE À REPORTER SUR LA FACTURE ou N° DE DOSSIER ORGANISME COLLECTEUR :

MODE DE RÈGLEMENT (Paiement à l'inscription ou à réception de la facture)

Merci d'indiquer en référence : IFIS - 20JDSM - «N° de facture» - «Nom du participant»

☐ Par chèque libellé à l'ordre de l'IFIS à l'adresse suivante : 15 rue Rieux - 92517 - Boulogne Billancourt Cedex

☐ ou par virement bancaire à l'ordre de : « IFIS », HSBC Trocadéro - Compte IFIS - 112, avenue Kléber - 75016 Paris - France

Banque : 30056 - AGENCE : 00123 N° DE COMPTE : 01232001511 CLÉ : 30 - IBAN FR 76 3005 6001 2301 2320 0151 130 BIC CCFRFRPP

Organismes publics - Merci de nous adresser votre bon de commande libellé au nom de l'IFIS

Nom :

Prénom :

Fonction :

déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente*

Date :

Signature :

CACHET DE L'ENTREPRISE

* La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente consultables sur notre site : www.ifis.asso.fr

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par l'ifis ayant pour finalité de remplir les formalités administratives et légales liées à votre inscription à une formation. Vous pouvez accéder et rectifier vos données, demander leur effacement ou la limitation de leur traitement ainsi que définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données à tout moment et sans avoir à vous justifier. Vous pouvez exercer vos droits aux coordonnées suivantes : DPD@ifis.fr ou 15 rue Rieux - 92517 Boulogne-Billancourt Cedex. Pour une information complète relative au traitement de vos données, vous pouvez consulter notre site internet : <http://www.ifis.asso.fr/>.